



**INCLUSION SOCIO-ÉCONOMIQUE DES
PERSONNES DÉPLACÉES DE FORCE DANS
LA COMMUNE DE MBOUDA**



PRINCIPALES RÉALISATIONS ET DÉFIS



PRÉFACE

Depuis le déclenchement de la crise anglophone en octobre 2016 au Cameroun, la ville de Mbouda accueille chaque année de nombreuses personnes déplacées internes (PDI), en provenance des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Dans le cadre de la promotion du « vivre ensemble », un principe cher au Chef de l'État, S.E. Paul Biya, notre commune s'engage activement dans le développement d'initiatives visant à améliorer les conditions de vie de ces populations rendues vulnérables par le contexte actuel. Pour que ces actions soient réellement efficaces et adaptées, il est essentiel de bien cerner les besoins spécifiques ainsi que les caractéristiques socio-économiques de ces personnes déplacées.

C'est dans cette dynamique qu'a été élaboré le présent rapport de profilage portant sur l'intégration locale des personnes déplacées internes (PDI) au sein de notre commune. Ce document est le fruit d'un travail rigoureux et collaboratif, ayant mobilisé les efforts conjoints des autorités municipales, des représentants de l'État, des organisations de la société civile, ainsi que l'expertise technique du HCR, de la GIZ, de JIPS, et d'institutions nationales telles que l'INS et le BUCREP.

Il convient de souligner que la présence des PDI parmi nous ne constitue pas uniquement un défi humanitaire, mais représente également une véritable opportunité de renforcer la cohésion sociale et de stimuler le développement local. Ce rapport offre une analyse représentative et approfondie de leur situation socio-économique ainsi que de leurs perspectives d'avenir. Il propose un aperçu clair des défis communs auxquels nos communautés sont confrontées, qu'il s'agisse de l'accès à l'eau, à l'assainissement ou à l'emploi, tout en mettant en lumière les obstacles spécifiques rencontrés par les PDI, notamment en matière de sécurité alimentaire et d'accès aux documents d'identité.

Les données recueillies constituent dès lors un outil stratégique de grande valeur. Elles nous permettront d'orienter nos politiques de développement et nos initiatives de manière plus ciblée et efficace. Nous sommes pleinement engagés à exploiter ces résultats pour renforcer l'intégration locale, en comblant les lacunes identifiées et en créant des opportunités bénéfiques tant pour les personnes déplacées que pour les communautés hôtes.

Ce travail n'aurait pas été possible sans la mobilisation et la collaboration de nombreux acteurs. Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à toutes celles et ceux qui ont contribué à cette étude : des experts mobilisés sur le terrain aux habitants de Mbouda, déplacés comme non déplacés, qui ont généreusement accepté de partager leurs expériences. Ce rapport est désormais appelé à servir de fondement à nos actions collectives en faveur d'une intégration locale inclusive et durable.

Ensemble, poursuivons la construction d'un avenir où chaque habitant de Mbouda, quelle que soit son histoire, peut vivre dans la dignité, la sécurité et la prospérité.



Monsieur WADJI

Maire de la Commune de Mbouda

REMERCIEMENTS

L'exercice de profilage a été réalisé dans le cadre du projet GIZ « *Promouvoir la participation économique et sociale des déplacés internes et des populations hôtes* » (PESoP) dans l'ouest du Cameroun. L'exercice, dirigé par le HCR, est le résultat du travail collaboratif des Comités¹ du PESoP, qui comprennent : 10 organisations non gouvernementales, 15 organisations gouvernementales, ainsi que les autorités municipales et les représentants communautaires de Bafoussam 1^{er}, Dschang, Foumban, Kouoptamo et Mbouda. Les comités du PESoP tiennent à exprimer leur profonde reconnaissance à toutes les personnes ayant contribué à l'exercice de profilage, notamment celles qui ont accepté de participer aux entretiens.

Ce projet a été financé grâce au généreux soutien financier du Ministère Fédéral Allemand de la Coopération Economique et du Développement (BMZ).

L'appui technique à cet exercice a été fourni par le Service conjoint de Profilage des PDI² (JIPS), l'Institut National de la Statistique (INS) et le Bureau central des Recensement et des Études de Population (BUCREP).

Préparation du rapport : Janvier Metangmo (HCR) ; avec la contribution technique de l'équipe de recherche conjointe du HCR et du JIPS : Ibrahima Ousmane Ida (HCR), Jerry Eyong Ndohtabi (HCR), Margharita Lundkvist-Houndoumadi (JIPS), Sarah Tarabishi (JIPS) et Andres Lizcano Rodriguez (JIPS). L'INS et le BUCREP ont fourni une révision technique.

Coordination technique: Ibrahima Ousmane Ida (HCR).

Design: Inter'Activ Consulting.

Collecte des données : Décembre 2024.

Citation: HCR, GIZ, JIPS (2025). Inclusion socio-économique des personnes déplacées de force dans la commune de Mbouda : principales réalisations et défis.

Ce rapport fait partie d'une série de quatre autres pouvant être consultés en cliquant sur les liens ci-après :

[Bafoussam 1^{er}](#), [Dschang](#), [Foumban](#), [Kouoptamo](#) et [Mbouda](#).

© Tous droits réservés. Les droits d'auteur de ce matériel appartiennent à la GIZ et au HCR. Il peut être reproduit à des fins éducatives (y compris la formation, la recherche et les activités de programme) et des éléments de ce rapport peuvent être cités dans d'autres publications, à condition que les partenaires de profilage soient mentionnés conformément à la citation susmentionnée.

Photo de couverture: © Jerry Eyong Ndohtabi.

¹ Comité de pilotage stratégique élargi (COPIL) et comités locaux de suivi et de validation des activités (CLVA).

² L'appui technique du JIPS a été rendu possible grâce au soutien généreux du HCR Cameroun, de l'Agence danoise de développement international (DANIDA), de la Direction générale de la protection civile et des opérations d'aide humanitaire de la Commission européenne (DG-ECHO), et du peuple américain par l'intermédiaire du Bureau d'aide humanitaire (BHA) de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID).

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE	3
REMERCIEMENTS	4
LISTE DE TABLEAUX	6
LISTE DES GRAPHIQUES	6
LISTE DES CARTES	6
SIGLES ET ABBRÉVIATIONS	7
I. INTRODUCTION	8
• CONTEXTE	8
• PROFILAGE : OBJECTIFS ET PROCESSUS DE COLLABORATION	9
II. MÉTHODOLOGIE	10
III. DÉPLACEMENT VERS LA COMMUNE DE MBOUDA	12
• PRÉSENTATION DE LA COMMUNE DE MBOUDA.....	12
• HISTORIQUE DU DEPLACEMENT ET INTENTIONS DES PDI.....	13
IV. PRINCIPAUX RESULTATS	15
• VUE D'ENSEMBLE	15
• DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES DE BASE.....	16
• SÉCURITÉ, SÛRETÉ ET VIOLENCE BASÉE SUR LE GENRE.....	18
• MOYENS DE SUBSISTANCE ET EMPLOI.....	19
• ACCÈS AUX SERVICES ET À LA DOCUMENTATION	21
• LOGEMENT, TERRES ET PROPRIÉTÉS.....	22
• PARTICIPATION CIVIQUE ET RELATIONS INTERGROUPES.....	23
V. RECOMMANDATIONS POUR FAIRE AVANCER LES SOLUTIONS AU DÉPLACEMENT DANS LA COMMUNE DE MBOUDA	24
ANNEXES	26
• ANNEXE 1 : FICHE D'INFORMATION- INDICATEURS DE «PROGRÈS» SÉLECTIONNÉS SELON LES CRITÈRES DE SOLUTIONS DURABLES	26
• ANNEXE 2 : PRÉSENTATION DES PARTENAIRES	28

LISTE DE TABLEAUX

Tableau 1 : Échantillon- ménages et individus, collecté et pondéré.....	11
--	----

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Répartition des PDI suivant le département de provenance.....	14
Graphique 2 : Répartition des PDI suivant l'année du déplacement	14
Graphique 3 : Taille du ménage suivant le statut de déplacement	16
Graphique 4 : Proportion de personnes suivant la langue officielle parlée	17
Graphique 5 : Répartition des chef de ménage suivant le statut marital	17
Graphique 6 : Répartition des ménages suivant le sentiment de sécurité	18
Graphique 7 : Répartition des ménages suivant la principale source de subsistance	19
Graphique 8 : Répartition des ménages suivant le niveau de la stratégie d'adaptation	19
Graphique 9 : Pourcentage de personnes de 14 ans et plus ayant travaillé la semaine précédent l'enquête par tranche d'âge	20
Graphique 10 : Pourcentage de personnes de 14 ans et plus ayant travaillé au cours de la semaine précédent l'enquête par sexe.....	20
Graphique 11 : Répartition des personnes occupées suivant le type d'emploi.....	20
Graphique 12 : Proportion des personnes de 15-24 ans ne travaillant pas et ne fréquentant pas l'école.....	20
Graphique 13 : Taux de fréquentation scolaire des 6-18 ans	21
Graphique 14 : Principale raison de non accès aux services de santé	21
Graphique 15 : Statut de logement des personnes déplacées internes	22

LISTE DES CARTES

Carte 1 : Commune de Mbouda dans la région de l'ouest Cameroun	12
---	----

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

BMZ	Ministère Fédéral Allemand de la Coopération Economique et du Développement (Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung)
BUCREP	Bureau Central des Recensements et des Études de Population
CPI	Comité Permanent Interorganisations
CSI	Centres de Santé Intégrée
EGRIS	Expert Group on Refugee, IDP and Statelessness Statistics
GIZ	Société allemande pour la coopération internationale (Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit)
HCR	Haut-Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés
INS	Institut National de la Statistique
JIPS	Joint IDP Profiling Service
LTP	Logement, Terre et Propriété
MINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINAT	Ministère de l'Administration Territoriale
MINDEVEL	Ministère de la Décentralisation et du Développement local
MINEFOP	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MINEPAT	Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINJEC	Ministère de la Jeunesse et de l'Éducation Civique
MINJUSTICE	Ministère de la Justice
MINMIDT	Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique
MINPMEESA	Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Économie sociale et de l'Artisanat
MINPROFF	Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille
MINSANTE	Ministère de la Santé Publique
NEET	Neither in Employment nor in Education or Training
OCHA	Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires (Nations Unies)
ODD	Objectifs de Développement Durable
OIM	Organisation internationale pour les Migrations
PAM	Programme alimentaire Mondial
PDI	Personne déplacée Interne
PESoP	Promouvoir la participation Economique et Sociale des personnes déplacées internes et des communautés d'accueil (PESoP)
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
rCSI	Indice Réduit des Stratégies d'Adaptation
VBG	Violence Basée sur le Genre

I.

INTRODUCTION

CONTEXTE

En 2024, le Cameroun est arrivé en tête de la liste des crises de déplacement les moins prises au sérieux. Ce constat met en évidence un déficit de financement, d'attention des médias et d'initiatives politiques et diplomatiques internationales³. Depuis 2016, le Cameroun est confronté à une escalade de la violence entre le gouvernement central et les groupes armés non étatiques dans les régions du Sud-Ouest et du Nord-Ouest. Le conflit en cours et les attaques contre les communautés frontalières ont entraîné d'importants déplacements internes dans tout le pays, y compris dans la région de l'Ouest. Selon l'OCHA et l'OIM, près de 650 000 personnes ont été déplacées par la crise du Nord-Ouest et ses retombées dans les régions de l'Ouest et du Littoral. Alors que 494 000 personnes déplacées Internes (PDI) seraient rentrées chez elles en septembre 2024, la situation humanitaire dans les zones touchées par les déplacements reste critique.

Une analyse multisectorielle des besoins réalisée en 2022⁴ a révélé que la situation dans la région de l'Ouest était particulièrement grave (niveau 4 sur 5). On y observe des besoins urgents en matière d'abris, de nourriture, d'eau et d'assainissement, et de protection - en particulier en ce qui concerne le travail des enfants mineurs. Cependant, les estimations démographiques et les données socio-économiques sur les personnes déplacées restent fragmentées, souvent invérifiables et limitées. Dans ce contexte, un exercice de profilage à Bafoussam 1er (Mifi) et dans quatre autres communes de la région Ouest, notamment Dschang (Menoua), Foumban et Kouoptamo (Noun) et Mbouda (Bamboutos), a été mis en œuvre dans le cadre du projet pluriannuel de Promotion de la participation économique et sociale des PDI et des populations hôtes (PESoP). Ces cinq communes abritent collectivement près de 34% des 114 111 personnes déplacées de la région de l'Ouest Cameroun (OCHA, 2023).

Le Projet PESoP en Bref : Objectif et Composantes

Le projet **Promouvoir la participation économique et sociale des PDI et des populations hôtes (PESoP)**, est un projet de la coopération Germano-Camerounaise mis en œuvre par la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GmbH (GIZ) et le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), sous le financement du ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ), et sous la tutelle du ministère de la Décentralisation et du Développement local (MINDDEVEL). Le projet PESoP vise à promouvoir la participation à la vie économique et sociale des PDI et des populations hôtes, en particulier des femmes, dans cinq communes (Bafoussam 1er, Dschang, Foumban, Kouoptamo, et Mbouda) de la région de l'Ouest du Cameroun. **Le projet apporte un soutien direct aux bénéficiaires tout en renforçant les capacités des acteurs locaux et non gouvernementaux pour améliorer durablement leurs conditions de vie.**

Pour sa mise en œuvre, le projet PESoP s'articule autour de quatre composantes principales :

- » **Participation économique:** Faciliter l'accès des PDI et des communautés hôtes à la formation professionnelle, ainsi qu'à des opportunités d'emploi et de génération de revenus ;
- » **Participation sociale :** Renforcer l'inclusion et la cohésion sociales de ces populations au sein de leur communauté hôte.
- » **Profilage socioéconomique:** Produire et rendre accessibles des données actualisées sur les vulnérabilités socioéconomiques pour mieux cibler les interventions ;
- » **Violences basées sur le genre :** Améliorer l'offre de services de prévention, de protection et de prise en charge des survivantes de VBG par les acteurs étatiques et non étatiques.

³ COR, 2024

⁴ OIM, 2022, *Analyses multisectorielles des besoins (MSNA)*

PROFILAGE : OBJECTIFS ET PROCESSUS DE COLLABORATION

L'exercice de profilage à Mbouda avait deux objectifs principaux :

- » Identifier les vulnérabilités spécifiques auxquelles les personnes déplacées sont confrontées et les obstacles qu'elles rencontrent pour s'intégrer localement à Mbouda.
- » Identifier les défis auxquels sont confrontés à la fois les personnes déplacées et les résidents non déplacés à Mbouda, qui ne sont donc pas spécifiques au statut de déplacement et qui indiquent plutôt des besoins de développement plus larges.

Le profilage a été développé de manière collaborative et consultative avec la participation et le soutien des autorités municipales et des ministères sectoriels (MINDEVEL, MINPROFF, MINEFOP, MINPMEESA, MINJEC, MINJUSTICE, MINSANTE, MINMIDT, MINADER, MINAT), des entités gouvernementales techniques

(INS, BUCREP, BUNEC) ainsi que des représentants de la communauté. Toutes ces parties prenantes ont formé le Comité de pilotage élargi, qui a fonctionné comme la principale structure de coordination pour le profilage. La mise en œuvre du profilage a été menée par le HCR, la GIZ, le BUCREP et l'INS, avec l'appui technique de JIPS.

Le comité élargi a joué un rôle consultatif tout au long du processus : il a aidé à définir les objectifs, a examiné et approuvé les outils et les méthodes, a soutenu la formation et les opérations sur le terrain, et a participé à l'analyse des résultats. Plus précisément, une série de consultations et d'ateliers ont eu lieu, notamment :

- » Ateliers au niveau communal pour définir la portée géographique et thématique (juillet 2024) ;
- » Atelier technique avec l'INS et le BUCREP pour examiner les outils et les normes d'analyse (mai 2025) ;
- » Ateliers au niveau communal pour examiner et valider les résultats préliminaires (mai et juin 2025).



II.

MÉTHODOLOGIE

Approche d'analyse et populations cibles : Les PDI et les personnes non déplacées ont été prises en compte dans le profilage. L'approche a été conçue comme une analyse comparative de la situation socio-économique de la population déplacée par rapport à celle des personnes non déplacées, sur la base des critères clés définis dans le cadre du Comité permanent interorganisations (IASC) sur les solutions durables pour les personnes déplacées Internes⁵. En identifiant les principales différences et les points communs de la situation des personnes déplacées et non déplacées, l'analyse met en évidence les domaines dans lesquels les personnes déplacées s'en sortent moins bien et peuvent être considérées comme faisant face à des vulnérabilités liées à leur situation de déplacement, tout en soulignant les défis communs qui indiquent des problèmes liés au développement⁶.

Champ d'application géographique : La portée géographique de l'exercice de profilage a été déterminée par une série d'ateliers organisés dans chacune des cinq communes cibles. Chaque atelier comprenait un exercice de cartographie utilisant des cartes produites par le BUCREP pour identifier les zones avec une concentration élevée, moyenne et faible de personnes déplacées internes. Cette analyse a été affinée en s'appuyant sur les connaissances des membres des communautés locales (y compris les imams, les pasteurs, les représentants des personnes déplacées, des comités locaux du PESoP) et des acteurs municipaux.

Portée thématique : Le profilage s'est concentré sur les critères suivants du cadre IASC sur les solutions durables : sécurité, niveau de vie adéquat (y compris l'accès aux services, à la nourriture et au logement), accès à la documentation, moyens de subsistance, logement, terre et propriété, réunification familiale et participation à la vie publique. En outre, les intentions pour l'avenir ont également été recueillies. Ces thèmes ont été discutés au niveau municipal lors d'ateliers

préparatoires afin de s'assurer que les sous-thèmes pertinents étaient inclus. Par la suite, l'identification des indicateurs par critère a assuré l'alignement sur les normes nationales de l'INS et du BUCREP ainsi que sur les recommandations internationales relatives aux statistiques sur les personnes déplacées et aux normes d'analyse des solutions durables⁷.

Échantillonnage et identification des personnes déplacées : Le plan d'échantillonnage a été méticuleusement conçu en utilisant les données cartographiques du BUCREP ainsi que l'estimation du nombre de personnes déplacées internes (PDI) obtenue lors des réunions municipales. La méthode utilisée est un échantillonnage aléatoire stratifié à deux degrés.

Au premier degré, 28 zones de déplacement (ZD) ont été sélectionnées dans la strate (commune). En effet, dans chaque strate, les ZD candidates sont celles qui couvrent les zones à forte et moyenne concentration de PDI. La base de sondage du profilage est tirée de la base de données cartographiques du BUCREP. Dans ces ZD, l'on a procédé au recensement complet et à l'enregistrement de tous les ménages. Au cours de cette phase, les ménages étaient classés comme déplacés⁸ ou non déplacés selon un module d'identification basé sur des critères, conformément aux recommandations du groupe d'experts sur les statistiques relatives aux réfugiés, aux personnes déplacées et aux apatrides (EGRIS)⁹ et finalisé conjointement avec le BUCREP et l'INS.

Au second degré, un échantillon aléatoire de 20 ménages (dont 10 ménages PDI et 10 ménages non déplacés), soit au total 560 ménages a été tiré. Cependant, les résultats du listage ont montré que parmi les ZD tirées certaines ont un nombre de ménages PDI inférieur à 10. Ainsi, dans toutes les ZD dont le nombre de ménages PDI n'atteint pas le nombre fixé de 10, ces ménages PDI sont automatiquement tirés dans l'échantillon (autrement

⁵ Brookings-Bern Project on Internal Displacement (2010) IASC Framework on Durable Solutions for IDPs, avril 2010.

⁶ Pour plus d'informations sur l'approche de l'analyse des solutions durables, voir : Rapporteur spécial des Nations unies sur les droits de l'homme des personnes déplacées, JIPS, HCR, OIM, PNUD, RDC et al (2018) Durable Solutions Analysis Guide & Indicator Library.

⁷ Groupe d'experts sur les statistiques relatives aux réfugiés, aux personnes déplacées et aux apatrides (EGRIS) (2020) Recommandation internationale sur les statistiques relatives aux personnes déplacées (IRIS).

⁸ Un ménage déplacé est un ménage dans lequel vit au moins une personne déplacée.


⁹ EGRIS (2023) Vers une approche standardisée pour identifier les personnes déplacées, les réfugiés et les populations apparentées dans les enquêtes auprès des ménages. Cette publication décrit les critères recommandés pour l'identification des personnes déplacées dans les enquêtes à l'aide d'une série de questions.

dit ils sont tirés avec une probabilité d'inclusion égale à 1). Pour s'assurer que dans l'échantillon de chaque strate (commune) il y a autant de ménages PDI que de ménages de non déplacés, le gap généré par les ZD à faible nombre de ménages PDI a été comblé en tirant plus de 10 ménages PDI dans les ZD ayant un nombre important de ménages PDI. Cela a donc permis d'équilibrer le nombre de ménages PDI et le nombre de ménages non déplacés dans l'échantillon de chaque strate (commune). La sélection des ménages dans les grappes (ZD) a été faite de façon aléatoire. Toutefois, dans chaque ZD les ménages PDI n'ont pas la même

probabilité d'inclusion que les ménages des non déplacés, car les effectifs des deux populations cibles ne sont pas égaux dans la grappe.

Les résultats de l'enquête sont représentatifs des zones ayant une concentration moyenne ou élevée de personnes déplacées. Ils ne reflètent pas la situation dans les zones où il y a peu ou pas de personnes déplacées, ou dans l'ensemble de la commune. Après le traitement et l'apurement des données, 539 ont été retenus et répartis entre les personnes déplacées et les personnes non déplacées comme suit :

Tableau 1 : Échantillon - ménages et individus, collecté et pondéré

MUNICIPALITÉ	ECHANTILLON	PDI	NON DÉPLACÉS	TOTAL	
MBOUDA 	Non-pondéré	Ménages	265	274	539
		Individus	1061	1711	2772
	Pondéré	Ménages	1127	5450	6577
		Individus	4522	26 584	31106

Source: Enquête de profilage 2024

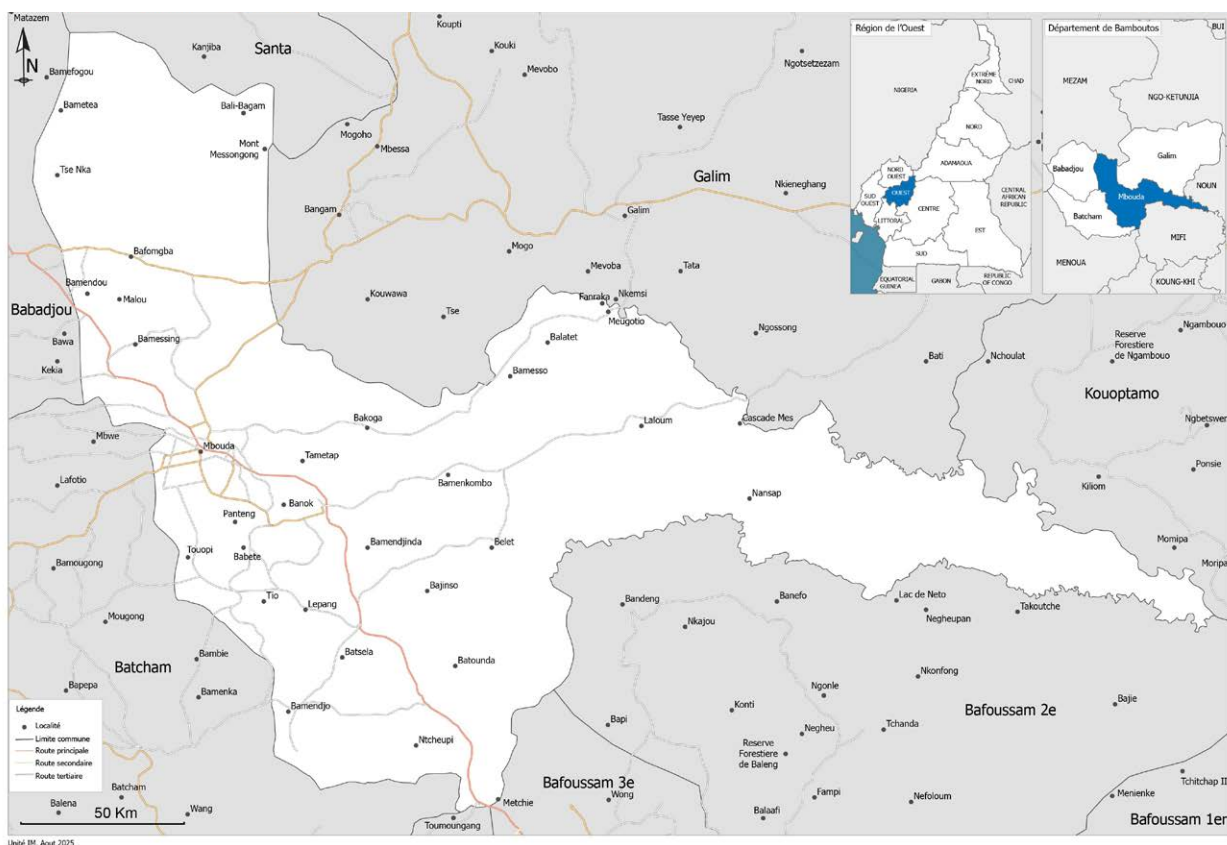
III.

DÉPLACEMENT VERS LA COMMUNE DE MBOUDA

PRÉSENTATION DE LA COMMUNE DE MBOUDA

La commune de Mbouda est située dans le département de Bamboutos, région de l'Ouest Cameroun. Elle couvre une superficie de 457 km².

Carte 1 : Commune de Mbouda dans la Région de l'Ouest Cameroun



Source : IM Unit, UNHCR, 2024

Les activités principales économiques de la Commune de Mbouda sont agropastorales, pratiquées par près 3/4 de la population active. Les principales cultures sont le maïs, le haricot, la pomme de terre et les cultures maraîchères. L'élevage est domestique et concerne principalement les porcins et la volaille. Les systèmes de production sont encore artisanaux induisant ainsi de faibles rendements.

Mbouda compte de nombreux établissements d'enseignement primaire et secondaire, publics et privés. Les données montrent l'existence d'un déficit entre le nombre de places assises dans les salles de classe et le nombre d'élèves inscrits. La Commune dispose de 28 structures sanitaires dont un hôpital de district un Centre Médical d'Arrondissement, 16 Centres de Santé Intégré (CSI) publics, deux hôpitaux privés (protestant et AD LUCEM), une clinique privée, une fondation, six centres de santé, qui offrent des services de soins de base à la population. Cependant, l'accès aux soins de santé reste un défi, en particulier pour les populations

rurales. Également, l'accès à l'eau potable est un défi à Mbouda, avec des pénuries récurrentes. Des projets sont en cours pour améliorer l'approvisionnement en eau potable de la ville et des environs.

D'après les estimations du BUCREP¹⁰, Mbouda a une population d'environ à 183 901 personnes en 2023. Sur la base de l'exercice de profilage, environ 14.5 % de ménages sont des ménages PDI¹¹.

Les résultats du profilage s'ajoutent à ces défis identifiés en offrant une base de données intersectorielle capable de les désagréger en fonction du statut de déplacement et de différentes caractéristiques démographiques (y compris le sexe et l'âge). Les résultats permettent à la commune et d'autres parties prenantes concernées d'informer les priorités pour faire progresser l'intégration locale des personnes déplacées dans la commune ainsi que pour répondre à certains des défis de développement plus larges de la Commune.

HISTORIQUE DU DEPLACEMENT ET INTENTIONS DES PDI

La majorité des personnes déplacées ont fui leur localité entre 2016 et 2021, provenant de la Région du Nord-Ouest. 83% des personnes déplacées qui résident dans la Commune de Mbouda ont été contraintes de fuir pour la première fois entre 2016 et 2021. 68% vivent à Mbouda depuis moins de 5 ans. Ces PDI proviennent en majorité de la région du Nord-ouest,

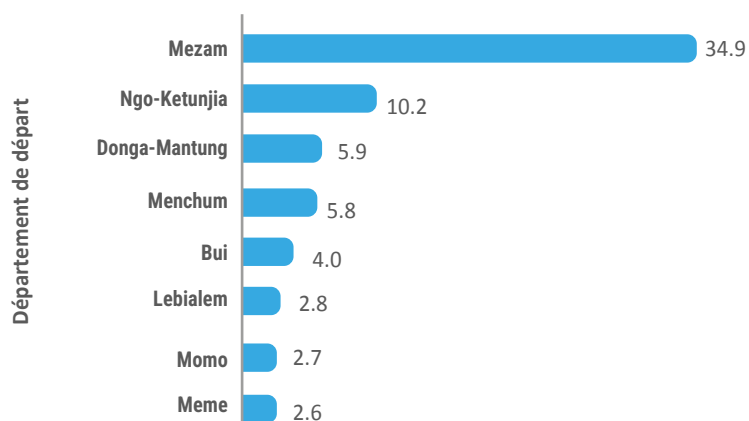
notamment des départements de la Mezam (34.9%), du Ngo-Ketunjia (10.2%), le Donga-Mantung (5.9%) et de la Mentchum (5.8%). En effet, les Bamboutos dont Mbouda est le chef-lieu partage une grande frontière avec la Région du Nord-ouest. 20% de déplacés internes ont déménagé pour la première fois dans la commune de Mbouda pendant l'année 2019. Il est noté que cette proportion augmente d'avant 2016 jusqu'en 2019 de 1% à 20%. Ensuite elle baisse à partir de 2020 pour se situer à 4% en 2024. Cette année correspond aussi au moment où la crise a atteint son paroxysme.



¹⁰ Estimation de la population du Cameroun, octobre 2024

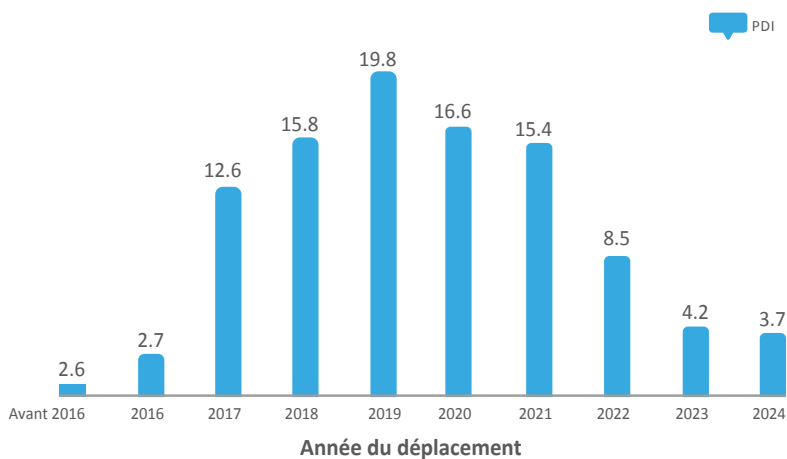
¹¹ Le profilage comprenait un exercice de listage de tous les ménages dans les zones d'énumération échantillonnées, générant des chiffres précis pour les personnes déplacées et non déplacées ; ces résultats ont été extrapolés pour estimer la taille totale de la population déplacée dans la ville.

Graphique 1 : Répartition des PDI suivant le département de provenance



Source: Enquête de profilage 2024

Graphique 2 : Répartition des PDI suivant l'année du déplacement



Source: Enquête de profilage 2024

La majorité des personnes déplacées resteront à Mbouda dans un avenir proche. 55 % des personnes déplacées préfèrent, pour l'instant, rester dans la Commune de Mbouda. Les principales raisons sont la sécurité, les possibilités d'emploi et l'accès aux services.

45% des personnes déplacées ont comme préférence, quitter la Commune de Mbouda. Les raisons de partir sont principalement d'ordre économique (le coût de la vie et surtout le manque des opportunités d'emploi) et familial. Toutefois, seuls 14 % d'entre eux ont des projets concrets de déménagement au cours des 12 prochains mois.

IV.

PRINCIPAUX RÉSULTATS



VUE D'ENSEMBLE

Étant donné que la majorité des personnes déplacées sont susceptibles de rester à Mbouda dans un avenir proche, il est particulièrement important de comprendre leur niveau d'intégration dans la Commune et les défis qui subsistent. D'une manière générale, les personnes déplacées semblent plutôt bien intégrées dans la Commune de Mbouda, leur situation socio-économique étant similaire à celle des personnes non déplacées. Des améliorations sont nécessaires en matière d'accès à l'eau potable, aux installations sanitaires, à la santé, aux documents d'identité et à la sécurité alimentaire. Plus précisément :

- » **Sécurité** : La majorité des personnes déplacées et des personnes non déplacées se sentent très en sécurité dans les quartiers où elles vivent.
- » **Accès à l'éducation** : Le taux de fréquentation scolaire des enfants déplacés et celui des enfants non déplacés est presque identique.
- » **Accès à l'eau, à l'assainissement et à la santé** : Si l'accès à ces services de base pose des difficultés tant pour les personnes déplacées que pour les personnes non déplacées, les données indiquent un accès un peu moins bon pour les personnes déplacées.
- » **Moyens de subsistance et la sécurité alimentaire** : Si l'emploi est comparable à celui des personnes non déplacées et que les difficultés d'accès au marché du travail pour les jeunes sont partagées par les deux groupes, la situation des personnes déplacées est moins bonne en matière de sécurité alimentaire.

» **Biens abandonnés sur le lieu d'origine** : Moins de la moitié des ménages déplacés internes ont laissé des biens sur leur lieu d'origine, principalement des maisons ou des terres agricoles. Nombre d'entre eux ne peuvent pas y accéder à nouveau et ne disposent pas des documents requis pour en prouver la propriété.

» **Documentation** : Si la grande majorité des déplacés internes possèdent un acte de naissance, les enfants déplacés de moins de 5 ans accusent un retard en matière d'enregistrement à l'état civil. De plus, la proportion des déplacés internes possédant une carte d'identité nationale est plus faible que celle des non-déplacés.

» **Relations intergroupes** : Celles-ci sont jugées positives par les deux groupes. Bien que les expériences de discrimination soient limitées dans les deux groupes, deux fois plus de déplacés internes signalent de tels incidents et les relient à leur langue et à leur appartenance ethnique/tribale.

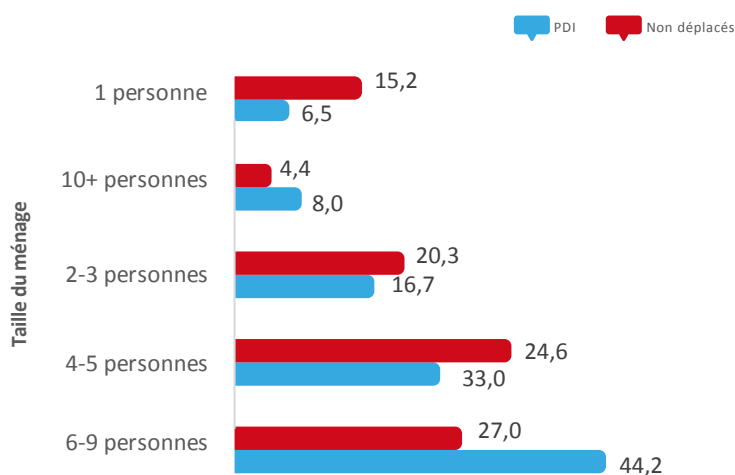
Soutenir l'intégration locale des déplacés internes, en se concentrant sur les sujets pour lesquels données montrent un retard des PDI par rapport aux populations locales non déplacées, sera essentiel pour inverser la tendance à la perte de capital humain et de développement liée au déplacement. Comblar ces lacunes va de pair avec une meilleure cohésion sociale au sein de la communauté. La section suivante présente les principaux défis auxquels sont confrontées les personnes déplacées, mais aussi les avancées significatives réalisées par ces personnes, la population hôte et la commune de Mbouda dans l'intégration des populations déplacées.

DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES DE BASE

Dans les deux groupes, une proportion importante des ménages est dirigée par des femmes. 34 % de ménages PDI sont dirigés par une femme contre 35% pour les ménages non déplacés. Parmi les ménages non

déplacés, 7% sont composés d'une seule personne. En revanche, 15% des ménages PDI sont composés d'une seule personne, généralement un étudiant ou un travailleur. L'on note aussi que 43% des ménages de personnes déplacées comprend un ou plusieurs membres qui sont des personnes non déplacées. Dans la plupart des cas (81%), ces personnes sont liées par des liens familiaux.

Graphique 3 : Taille du ménage suivant le statut de déplacement



Source: Enquête de profilage 2024

Le mariage est le statut marital le plus répandu. La majorité des chefs de ménage sont mariés, que ce soit parmi les Personnes Déplacées Internes (PDI) (54,7%) ou les personnes non déplacées (52,2%). On observe cependant une proportion plus élevée de chefs de ménage veufs/veuves chez les non-PDI (19,9%) par rapport aux PDI (13%).

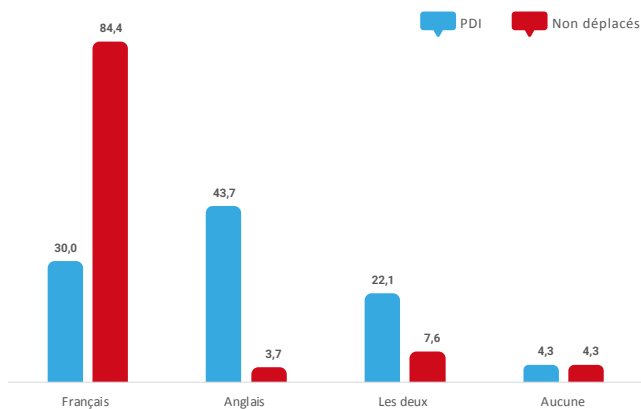
Le handicap est signalé par 6 % des personnes interrogées : Dans les deux groupes, il s'agit principalement de personnes âgées de plus de 60 ans.

Une part significative des ménages séparés lors des déplacements n'ont pas pu se réunir. 37% des ménages de personnes déplacées sont toujours séparés d'au moins un membre de leur famille. Parmi les personnes

encore séparées, 65% ont essayé de se réunir, mais beaucoup ne le peuvent pas, principalement en raison de difficultés financières.

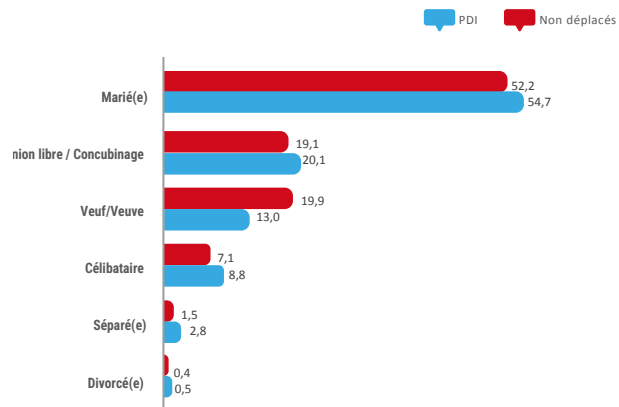
Le bilinguisme est plus pratiqué par les PDIs : Les résultats révèlent des différences linguistiques notables entre les populations déplacées et non déplacées. Les personnes déplacées communiquent majoritairement en anglais, tandis que le français est la langue prédominante chez les non-déplacés. Cependant, le bilinguisme est significativement plus répandu parmi les personnes déplacées (22%) comparativement aux non-déplacés (8%).

Graphique 4 : Proportion de personnes suivant la langue officielle parlée



Source: Enquête de profilage 2024

Graphique 5 : Répartition des chef de ménage suivant le statut marital



Source: Enquête de profilage 2024



SÉCURITE, SÛRETÉ ET VIOLENCE BASÉE SUR LE GENRE

La grande majorité des membres des deux groupes se sentent en sécurité. L'opinion des populations sur la sécurité, captée ici par le sentiment que l'on a lorsqu'on se promène seul dans la journée, est très positive. 78 % de ménages PDI et 78 % de non déplacés se sentent relativement ou très en sécurité.

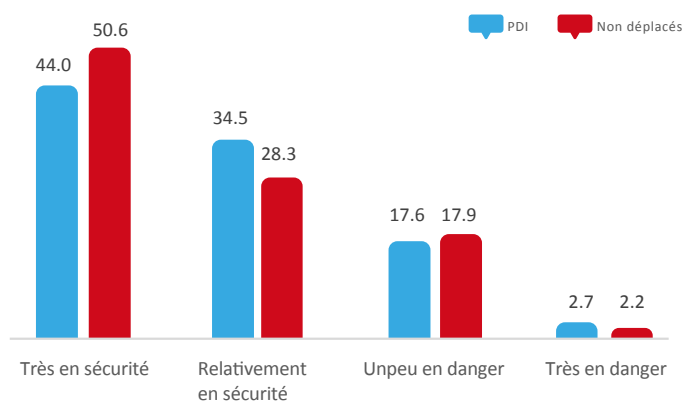
Le sentiment d'être très en danger n'est exprimé que par 2.7% de PDI et 2.2% de non déplacés. Ce qui est redouté est l'agression physique ou le vol.

Peu de ménages ont connu des incidents de sécurité au cours des 12 derniers mois : 11 % de ménages déplacés et 10 % de ménages non déplacés ont affirmé avoir été victimes d'incidents de sécurité. Parmi les ménages ayant été victimes, très peu (24% pour les PDI et 26% pour les non déplacés) ont signalé cet incident

autorités compétentes (par exemple, la police, les autorités traditionnelles).

Peu de ménages signalent avoir été victimes de violence basée sur le genre (VBG). 4 % de ménages interrogés parmi les ménages PDI et 2% de ménages non déplacés ont déclaré avoir peur de la violence fondée sur le genre, et seulement 1 % (dans les deux groupes) ont déclaré avoir subi des incidents liés à la violence de genre au cours des 12 derniers mois. Toutefois, les retours reçus lors de l'atelier de validation des résultats préliminaires, ont souligné que ce chiffre ne reflète probablement pas le taux d'incidence réel, sans doute parce que la question a été posée pour le ménage et compte tenu de la sensibilité du sujet, les répondants ne sont pas toujours à l'aise pour donner les réponses fiables. Les prochaines opérations devront prendre en compte cet aspect et poser la question à un individu du ménage choisi de manière aléatoire, suivant la méthodologie adaptée à la collecte des données sur les VBG.

Graphique 6 : Répartition des ménages suivant le sentiment de sécurité



Source: Enquête de profilage 2024

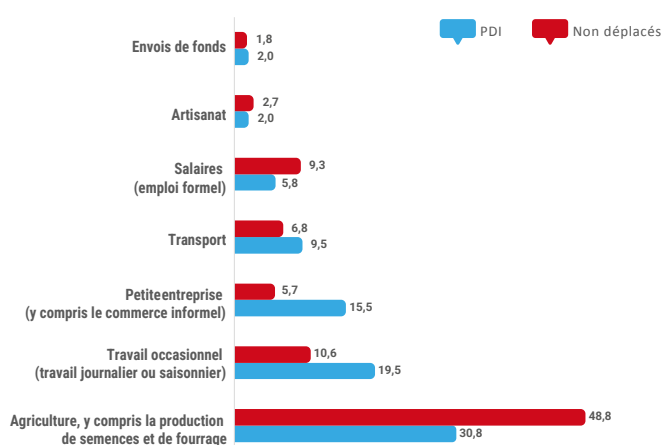
MOYENS DE SUBSISTANCE ET EMPLOI

Les activités agricoles sont la principale source de subsistance des ménages. 31% de ménages PDI et 49% de ménages non déplacés ont affirmé que la principale source pour subvenir à leurs besoins est l'agriculture. Ensuite, le travail occasionnel (journalier ou saisonnier) constitue la principale source de subsistance pour 20% de ménages PDI et 11% de ménages non déplacés. Le

pourcentage de ménages dont la principale de source de subsistance est l'envoi de fonds est autour de 2% dans les deux groupes.

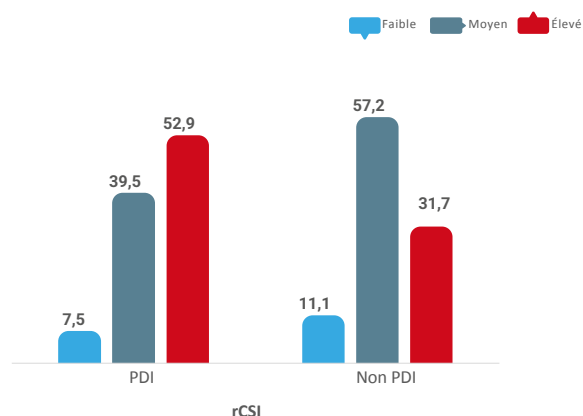
Les ménages PDI sont confrontés à des niveaux plus élevés d'insécurité alimentaire¹²: 53 % des ménages PDI utilisent des stratégies d'adaptation à haut risque, contre 32 % des ménages non déplacés, ce qui met en évidence une plus grande dépendance à l'égard de stratégies moins durables pour gérer les pénuries alimentaires. Cependant, le niveau d'insécurité alimentaire est haut pour les deux groupes.

Graphique 7 : Répartition des ménages suivant la principale source de subsistance



Source: Enquête de profilage 2024

Graphique 8 : Répartition des ménages suivant le niveau de la stratégie d'adaptation



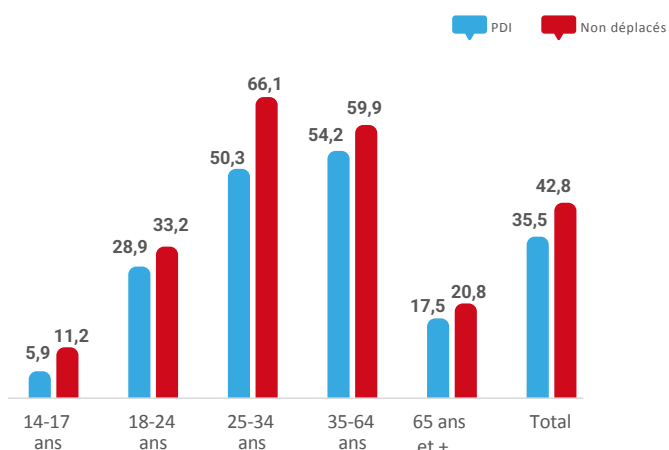
Source: Enquête de profilage 2024

L'emploi est plus bas pour les PDI mais en général, tendances similaires en matière d'emploi dans les deux groupes, avec moins de femmes et moins de jeunes au travail. Un peu moins de personnes déplacées ont déclaré avoir travaillé la semaine précédant l'enquête (36%) par rapport aux personnes non déplacées (43%). L'emploi des femmes reste plus faible dans les deux populations : 49% pour les hommes contre 25% pour

les femmes chez les PDI et 53% contre 34% pour les Non déplacés. La tranche d'âge la plus active est 25-34 ans pour les non déplacés et 35-64 ans pour les PDI. S'agissant du travail des enfants (âgés de 12 à 17 ans), on note que 8% d'enfants de 12-17 ans chez les non déplacés et 4% chez les PDI ont travaillé au cours de la période de référence.

¹² Pour évaluer l'insécurité alimentaire, nous avons examiné la fréquence et la gravité des stratégies d'adaptation adoptées par les ménages lorsqu'ils manquent de nourriture ou de moyens pour l'acheter, évaluées dans une échelle de haut, moyen et bas. Un score plus élevé sur cette échelle reflète un recours plus important à des mécanismes d'adaptation négatifs tels que réduire ou sauter des repas, avoir recours aux repas moins préférés ou moins chers, emprunter de la nourriture, etc.

Graphique 9 : Pourcentage de personnes de 14 ans et plus ayant travaillé la semaine précédant l'enquête par tranche d'âge



Source: Enquête de profilage 2024

Graphique 10 : Pourcentage de personnes de 14 ans et plus ayant travaillé au cours de la semaine précédant l'enquête par sexe

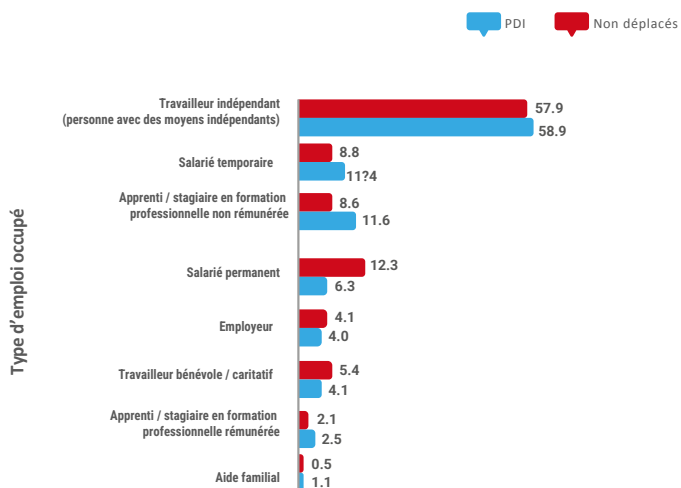


Source: Enquête de profilage 2024

L'emploi indépendant est dominant dans les deux groupes de population. L'emploi indépendant est le type le plus répandu dans les deux groupes, il représente près de 58% des emplois aussi bien pour les PDI que pour les non déplacés. La proportion de **salariés permanents est plus élevée dans la population des**

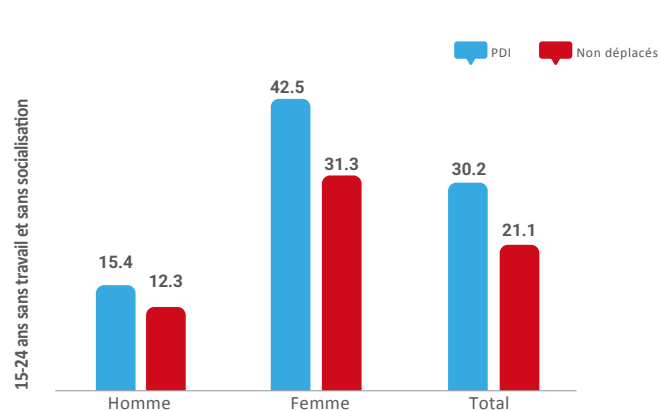
non déplacés (12%), comparativement à celle des PDI (6%). Le sous-emploi (lié au temps de travail) est plus élevé chez les femmes, en particulier chez les femmes déplacées (40% des femmes qui travaillent déclarent travailler moins de 40 heures par semaine).

Graphique 11 : Répartition des personnes occupées suivant le type d'emploi



Source: Enquête de profilage 2024

Graphique 12 : Proportion des personnes de 15-24 ans ne travaillant pas et ne fréquentant pas l'école

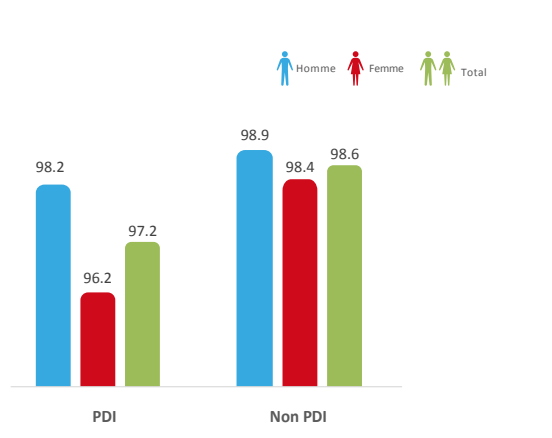


Source: Enquête de profilage 2024

ACCÈS AUX SERVICES ET À LA DOCUMENTATION

La fréquentation scolaire est assez élevée. La fréquentation scolaire pour la population 6-18 ans, captée par la proportion des personnes cibles, inscrites dans un établissement scolaire et qui assistent aux cours au moins 4 jours par semaine, est relativement élevée (97.2% pour les PDI et 98.6% pour les non déplacés), tant pour les enfants déplacés que pour les enfants non-déplacés. On ne note pas de différences significatives entre les garçons et les filles : 98.9%vs 98.4% pour les non déplacés et 98.2% vs 96.2% pour les PDI. S’agissant du taux d’alphabétisation, il s’élève à 82 %.

Graphique 13 : Taux de fréquentation scolaire des 6-18 ans

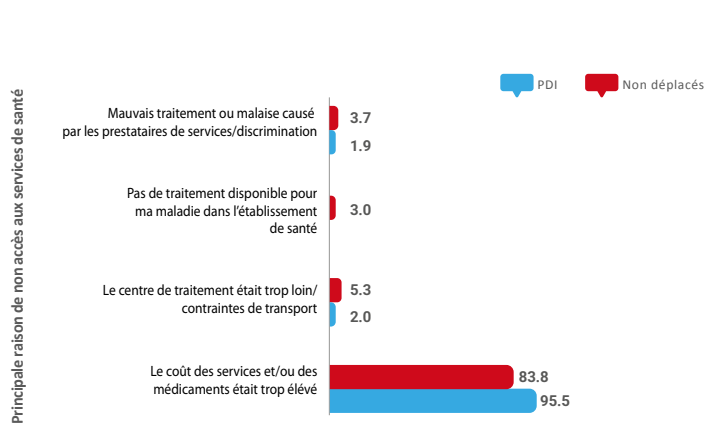


Source: Enquête de profilage 2024

Les difficultés d’accès aux services de santé se posent pour les deux groupes. En effet, parmi les ménages ayant essayé d’accéder aux services de santé au cours des 6 derniers mois, 65% des personnes déplacées et 63% des personnes non déplacées ont rencontré des difficultés pour accéder à ces services. Les difficultés liées aux coûts sont communes aux deux groupes lorsqu’il s’agit d’accéder aux soins de santé, tandis que 19 % des personnes déplacées ont également déclaré avoir rencontré des difficultés liées à leur statut de personne déplacée.

La grande majorité des naissances sont assistées par du personnel qualifié. 96% des naissances parmi les PDI et 98% des naissances parmi les ménages non déplacés sont assistées par le personnel de santé qualifié, notamment les sage-femmes, les infirmiers, les médecins.

Graphique 14 : Principale raison de non accès aux services de santé



Source: Enquête de profilage 2024

L’accès aux installations sanitaires améliorées reste faible pour les deux groupes. Les ménages PDI utilisent davantage des installations sanitaires semi-améliorées¹³ (81%), comparativement aux installations améliorées¹⁴ (19%). La même tendance est observée dans les ménages non-déplacés, assainissement semi-amélioré (82%) et assainissement amélioré (18%).

L’accès à une eau de boisson gérée en toute sécurité reste un réel défi. Seulement 3 % de ménages non déplacés et 2 % de ménages déplacés ont accès à une source d’eau gérée en toute sécurité. La quasi-totalité des ménages est branchée à un réseau électrique, malgré de nombreuses interruptions dans la fourniture.

¹³ Les installations semi-améliorées comprennent des toilettes à chasse d’eau communes, des latrines modernes communes, des latrines traditionnelles et des toilettes à eau chaude.

¹⁴ Les installations améliorées comprennent des toilettes intérieures à chasse d’eau, des toilettes extérieures privées à chasse d’eau et des latrines modernes privées.

L’accès à la documentation demeure un défi pour les PDI. Alors que seulement 1.5% des personnes non déplacées ne possèdent aucune pièce d’identité, c’est le cas de 7% des PDI, qui indiquent principalement un manque de connaissances sur la procédure d’obtention de ces documents comme raison. 17% de personnes déplacées ne possèdent pas d’actes de naissance. Ce ratio est de 11% dans la population non déplacée. En considérant les enfants de moins de 5 ans, la proportion d’enfants parmi les PDI possédant un acte de naissance est seulement de 67 %, ce qui souligne la nécessité d’inscrire les enfants plus tôt dans l’état civil. Les cartes nationales d’identité sont détenues par 73 % des PDI et 76 % des non-déplacés (personnes de 16 ans et plus).

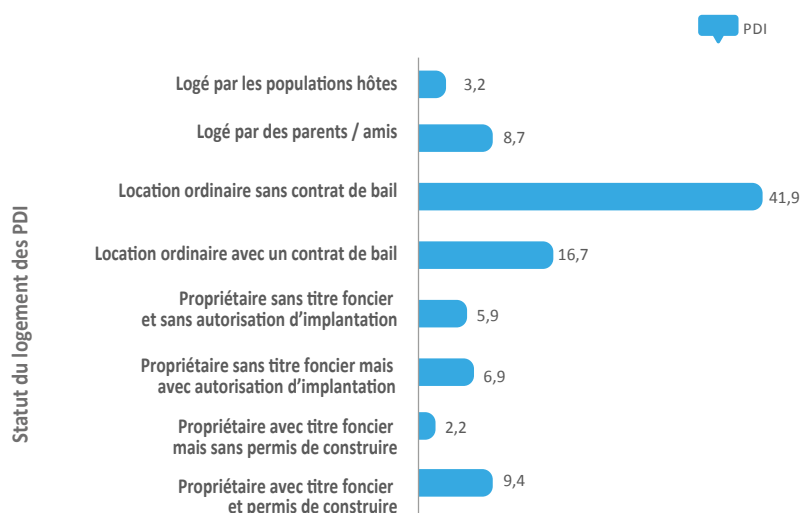
LOGEMENT, TERRE ET PROPRIÉTÉS

59% de ménages PDI sont en location tandis que 24% de ménages PDI vivent dans les logements appartenant au ménage. L'on a également 9% qui sont logés par les parents/amis et 3% logés par les populations hôtes. Parmi ceux vivant en location, 42% sont en location ordinaire sans contrat de bail et 17% possèdent un contrat de bail. La sécurité du mode d'occupation est importante, et le profilage montre que 28% de tous les ménages PDI ont un mode d'occupation qui peut être considéré comme sûr, ce qui signifie qu'il est documenté par écrit (par exemple, un contrat de location écrit ou un titre foncier). Pour le reste, le mode d'occupation du logement n'est pas sûr.

En ce qui concerne les expulsions proprement dites, 10% des ménages PDI en ont fait l'expérience. La principale raison de ces expulsions réside dans l'incapacité à payer le loyer (74%). L'accès à un logement abordable pour les personnes déplacées est un facteur clé de leur intégration locale dans la ville.

S'agissant de l'espace habitable, mesuré par le nombre de personnes par pièce prévue pour dormir, 68% de ménages PDI vivent dans les espaces habitables suffisants tandis que 32% vivent dans les espaces surpeuplés (plus de 3 personnes par chambre).

Graphique 15 : Statut de logement des personnes déplacées internes



Source: Enquête de profilage 2024

Une proportion importante de ménages PDI a dû abandonner une maison ou un terrain lorsqu'elles ont été déplacées. De manière plus précise, 73 % ont laissé derrière elles une maison et 64 % un terrain (certains ont laissé derrière eux les deux). Il est important de comprendre dans quelle mesure il est possible d'accéder à ces biens et de les récupérer. Seuls 42 % de ceux qui ont laissé une maison derrière eux disposent d'un document prouvant qu'ils en sont propriétaires et seuls 29 % d'entre eux peuvent encore y accéder aujourd'hui.

Seuls 32 % de ceux qui ont laissé des terres derrière eux disposent de documents prouvant qu'ils en sont propriétaires, et seuls 27 % d'entre eux peuvent encore accéder à leurs terres. Cela indique qu'un soutien est nécessaire pour que les personnes déplacées puissent récupérer ces propriétés et y accéder, ce qui est une question importante liée aux solutions, indépendamment des intentions que les ménages peuvent avoir de revenir ou non.

PARTICIPATION CIVIQUE ET RELATIONS INTERGROUPE

La participation civique est faible dans la population des PDI. Lors des élections de 2020, les personnes déplacées ont été moins nombreuses à voter que les personnes non déplacées. Dans le groupe des PDI, 30% d'hommes ont voté contre 24% de femmes. Dans la population des personnes non déplacées, 50% d'hommes ont voté contre 49% de femmes. En ce qui concerne la participation aux comités locaux, nous observons que seulement 29% de personnes déplacées affirment avoir participé aux comités locaux (comité de développement, comité de sécurité ou de vigilance ; etc.) contre 46% pour les personnes non déplacées.

De bonnes relations de vivre-ensemble entre les deux groupes. 88 % des personnes déplacées interrogées disent qu'elles sont bien accueillies et acceptées par les personnes non déplacées dans leur communauté. De même, 90 % des personnes non déplacées déclarent

accueillir favorablement les personnes déplacées qui s'installent dans leur localité. Une bonne part de ménages des deux groupes signalent un faible niveau de violence au sein de la communauté (42 % de PDI et 35 % de non déplacés). 28% de PDI et 29% de non déplacés pensent même qu'il n'existe pas de violence dans leur communauté. Seulement 4% de PDI et 8% de non déplacés pensent que le niveau de violence est élevé/très élevé.

La discrimination et l'exploitation dans les deux groupes sont signalées dans une très faible mesure. 10 % des PDI et 1 % de non déplacés déclarent avoir été victimes de discrimination (souvent sous la forme d'insultes ou, dans une moindre mesure, de refus d'accès aux services). 2 % des personnes déplacées et 0 % des non déplacés déclarent s'être vu refuser l'accès à des ressources financières, matérielles ou économiques. 3 % des membres des deux groupes déclarent avoir été victimes d'exploitation économique, principalement en étant forcés de travailler sans compensation.



V.

RECOMMANDATIONS POUR FAIRE AVANCER LES SOLUTIONS AU DÉPLACEMENT DANS LA COMMUNE DE MBOUDA

Selon le cadre du CPI sur les solutions durables pour les personnes déplacées, «une solution durable est atteinte lorsque les personnes déplacées n'ont plus de besoins spécifiques d'assistance et de protection liés à leur déplacement et qu'elles peuvent jouir de leurs droits humains sans subir de discrimination du fait de leur déplacement». La recherche de solutions durables- que ce soit sous la forme d'une intégration locale, d'une réinstallation ou d'un retour - est un processus visant à surmonter les vulnérabilités liées au déplacement et englobe plusieurs critères, notamment la sûreté et la sécurité, l'accès aux services de base et les moyens de subsistance. Il est important de noter que les personnes déplacées doivent satisfaire à ces critères dans la même mesure que la population non déplacée. C'est pourquoi le profilage a adopté une analyse comparative de la situation socio-économique des populations déplacées par rapport aux populations non déplacées, en fonction des critères définis dans le cadre du CPI. En identifiant les différences entre la situation des personnes déplacées et celle des personnes non déplacées, l'analyse met en évidence les zones où la population déplacée est moins bien lotie et où l'on peut supposer qu'elle est toujours confrontée à des vulnérabilités liées au déplacement. De cette façon, l'analyse identifie les principaux

obstacles à la recherche de solutions tout en soulignant les défis partagés dans la commune qui sont liés à des problèmes de développement plus larges.

Les résultats montrent que si les défis liés à la sécurité alimentaire, à l'accès aux services de base et à l'inactivité des jeunes concernent à la fois les ménages déplacés et non déplacés, les personnes déplacées sont davantage touchées. En d'autres termes, **la situation de déplacement exacerbe ces vulnérabilités**, rendant les ménages touchés moins résilients et plus exposés. Les défis le plus importants observés :

- **L'insécurité alimentaire** : 53 % de ménages PDI ont un «score élevé» dans l'indice réduit de stratégie d'adaptation¹⁵, ce qui signifie qu'ils utilisent plus fréquemment des mécanismes d'adaptation moins durables pour faire face aux pénuries alimentaires. Parmi la population non déplacée, 32 % entrent dans cette catégorie. Selon le Programme Alimentaire Mondiale(PAM) (novembre 2024¹⁶), 27% des ménages de la région Ouest ont un «score élevé» sur l'ICSR. Ainsi, alors que la population non déplacée de Mbouda est légèrement mieux lotie par rapport à la moyenne de l'Ouest, les ménages de personnes déplacées sont confrontés à d'importants

¹⁵ L'indice réduit des stratégies d'adaptation (rCSI) a été utilisé pour calculer la fréquence et la gravité des stratégies dues aux pénuries alimentaires.

¹⁶ PAM (2024) Bulletin novembre



problèmes d'insécurité alimentaire. Selon le profilage, l'agriculture est la principale source de subsistance 31% des ménages PDI et 49% de ménages non déplacés. Dans le même temps, des investissements dans l'agriculture urbaine et périurbaine pourraient s'avérer nécessaires, parallèlement à d'autres efforts visant à renforcer les systèmes alimentaires, pour lutter contre l'insécurité alimentaire.

● **L'inactivité des jeunes** : La proportion de jeunes de la tranche 15-24 ans qui ne suit pas d'études ou une formation et qui n'a pas d'emploi (NEET/ ODD 8.6.1) est importante : 15 % des hommes déplacés internes et 12% des hommes non déplacés, ainsi que 42 % des femmes internes et 31% des femmes non déplacées. Ce groupe de jeunes est confronté à des obstacles à la participation économique (et sociale). Il est important de prévenir la perte de capital humain (en soutenant l'éducation et la formation professionnelle des jeunes) ainsi que l'entrée sur le marché du travail. Les perspectives démographiques prévoyant une croissance constante de la population, le chômage et l'inactivité des jeunes amplifieront les problèmes de protection et de pauvreté à l'avenir, et il s'agit donc d'un sujet crucial à traiter.

● **Logement et terrain dans le lieu d'origine** : 73% des ménages déplacés ont laissé derrière eux une maison et/ou un terrain dans leur lieu d'origine. Ils viennent en majorité de la Région du Nord-Ouest et plus spécifiquement des départements de la Mezam, du Ngo-Ketunja, du Donga-Mantung et de la Mentchum. Seuls certains ménages sont en mesure de prouver qu'ils sont propriétaires des biens abandonnés ou d'y accéder. Il sera donc difficile pour les personnes déplacées de retrouver

¹⁷ Bien que l'accès aux terres agricoles n'ait pas été évalué dans l'étude, les résultats montrent que seuls 18% des ménages de personnes déplacées dépendent de l'agriculture comme principale source de revenus.

l'accès aux biens perdus lorsque la situation en matière de sécurité le permettra, et il conviendrait d'y remédier de manière préventive en gardant une trace des revendications des personnes déplacées, quelle que soit leur intention de rester ou non.

● **Situation actuelle en matière de logement** : En ce qui concerne les conditions de vie actuelles à Mbouda, la majorité des personnes déplacées louent un logement et l'accès à la terre et la sécurité foncière sont faibles¹⁷. Ainsi, la manque d'accès à la propriété et à la sécurité d'occupation est l'une des conséquences directes du déplacement et l'un des domaines dans lesquels les personnes déplacées sont à la traîne par rapport aux personnes non déplacées.

● **Actes de naissance pour les enfants** : 33% des enfants déplacés de moins de cinq ans n'ont pas d'acte de naissances, un document essentiel pour accéder aux services et, plus tard, pour obtenir une carte d'identité nationale. Compte tenu des efforts d'enregistrement des personnes déplacées dans la commune de Mbouda, et avec le soutien du BUNEC, les ménages dont les jeunes enfants n'ont pas encore de certificat peuvent être identifiés et aidés à obtenir les documents personnels requis, garantissant ainsi qu'ils ne seront pas confrontés à des difficultés plus tard.

Comme souligné ci-dessus, la grande majorité des ménages déplacés à Mbouda devrait rester dans la commune dans un avenir prévisible. Le soutien à la levée des obstacles susmentionnés à l'intégration locale des personnes déplacées et l'attention portée à la cohésion sociale des communautés accueillant les personnes déplacées sont donc particulièrement importants pour l'avenir, tant pour les personnes déplacées que pour le développement durable de la Commune de Mbouda.



INDICATEURS DE «PROGRÈS» SÉLECTIONNÉS SELON LES CRITÈRES DE SOLUTIONS DURABLES

CRITÈRES DE SOLUTIONS DURABLES

INDICATEURS CLÉS INDIQUANT LES PROGRÈS VERS DES SOLUTIONS DURABLES



PDI



NON DEPLACÉS



Sûreté et sécurité à long terme

Les ménages ont déclaré se sentir en sécurité/très en sécurité lorsqu'ils se promènent dans la journée
Indicateur ODD: 16.1.4

79%

79%

Ménages ayant subi un incident de sécurité au cours des 12 derniers mois

11%

10%

Femmes ayant subi des violences basées sur le genre ou autre forme de violence au cours des 12 derniers mois

4%

2%

Hommes ayant subi des violences basées sur le genre ou autre forme de violence au cours des 12 derniers mois

5%

1%



Niveau de vie adéquat /accès aux services de base

(santé, eau, assainissement, éducation, logement, etc.)

Ménages ayant eu besoin d'accéder à des services de santé au cours des six derniers mois et ayant rencontré des difficultés

65%

63%

Accouchements assistés par du personnel de santé qualifié (médecins, infirmières ou sages-femmes)
Indicateur ODD 3.1.2

98%

96%

Ménages accédant à des sources d'eau potable améliorées (probablement protégé de toute contamination extérieure)

87%

81%

Ménages accédant à des sources d'eau potable améliorées qui ne partagent PAS avec d'autres ménages - sources d'eau gérées en toute sécurité - **Indicateur ODD 6.1.1**

2%

3%

Ménages ayant accès à des installations sanitaires améliorées non partagées avec d'autres ménages
Indicateur ODD 6.2.1

19%

18%

Ménages ayant accès à l'électricité - **Indicateur ODD 7.1.1**

99%

100%

Fréquentation de l'enseignement secondaire par les garçons de 12-18 ans

98%

99%

Fréquentation de l'enseignement secondaire par les filles de 12-18 ans

98%

100%

Hommes de plus de 15 ans alphabétisés (sachant lire et écrire) - **Indicateur ODD: 4.6.1 (a)**

84%

88%

Femmes de plus de 15 ans alphabétisées (sachant lire et écrire) - **Indicateur ODD: 4.6.1 (a)**

78%

78%

Les ménages qui bénéficient d'une sécurité d'occupation dans leur logement actuel (c'est-à-dire qui disposent de documents légaux, notamment d'un titre de propriété, d'un contrat de location, etc.) Element de l'**indicateur ODD 11.1.1**

35%

Ménages résidant dans un espace de vie suffisant (au plus 3 personnes par chambre)
Element de l'**Indicateur ODD: 11.1.1**

68%



Accès à l'emploi et aux moyens de subsistance

Ménages appliquant des stratégies d'adaptation 'élevées' sur la base de l'indice réduit de stratégie d'adaptation (rCSI) - insécurité alimentaire

52%

30%

Hommes en âge de travailler (14-64 ans) ayant travaillé au cours des 7 jours précédant l'enquête

49%

56%

Femmes en âge de travailler (14-64 ans) ayant travaillé au cours des 7 jours précédant l'enquête

26%

36%

Jeunes hommes (15-24 ans) ne travaillant pas et n'étudiant pas - **Indicateur ODD: 8.6.1**

15%

13%

Jeunes femmes (15-24 ans) ne travaillant pas et n'étudiant pas - **Indicateur ODD: 8.6.1**

41%

32%



PDI



NON DEPLACÉS



Accès à la documentation

Personnes disposant d'un acte de naissance

83 %

93 %

Personnes de 18 ans et plus avec une carte d'identité nationale

82 %

84%

Personnes ne disposant d'aucun document personnel

10 %

2%

Enfants de moins de 5 ans munis d'un acte de naissance - **Indicateur ODD 16.9.1**

66 %

96%



Accès à des mécanismes efficaces de restitution des logements, des terres et des biens

Ménages déplacés ayant laissé une maison dans leur lieu d'origine

37 %

Ménages déplacés qui peuvent encore accéder à leur maison, parmi les ménages qui ont laissé leur logement derrière eux

32 %

Ménages déplacés ayant une preuve de la propriété de la maison qu'ils ont laissée derrière eux, parmi les ménages ayant laissé une maison derrière eux

42 %

Ménages déplacés ayant laissé des terres agricoles dans leur lieu d'origine

33 %

Ménages déplacés qui peuvent encore accéder à leurs terres agricoles, parmi les ménages qui ont laissé des terres agricoles dans leur lieu d'origine

28 %

Ménages déplacés disposant d'une preuve de propriété/documentation, parmi les ménages ayant laissé des terres agricoles sur leur lieu d'origine

29 %



Participation civique dans la communauté locale

Hommes de plus de 20 ans ayant voté aux élections législatives et municipales de 2020

15%

55%

Femmes de plus de 20 ans ayant voté aux élections législatives et municipales de 2020

25 %

48%



Regroupement familial

Ménages de déplacés internes actuellement séparés des membres de leur famille

31%



Cohésion sociale et discrimination

Ménages de déplacés qui se sentent accueillis et acceptés par la communauté locale

88%

Ménages non déplacés accueillant des personnes déplacées

87%

Personnes déclarant avoir été victimes de discrimination au cours des 12 derniers mois pour différentes raisons (sexe, langue, appartenance tribale, etc.) - **Indicateur ODD 10.3.1**

8%

1%

PRÉSENTATION DES PARTENAIRES

Cette section met en lumière la contribution essentielle des partenaires qui ont joué un rôle déterminant dans la mise en œuvre réussie de ce projet de profilage socio-économique. Leur collaboration, leur expertise et leur soutien dévoué ont été essentiels à la réussite de la mise en œuvre du projet et aux conclusions présentées dans ce rapport.

PARTENAIRES GOUVERNEMENTAUX

Nous remercions chaleureusement les institutions gouvernementales suivantes pour leur participation et leur soutien essentiels :



PARTENAIRES TECHNIQUES ET DE MISE EN ŒUVRE

Nous tenons à remercier tout particulièrement nos principaux partenaires techniques et de mise en œuvre pour leur leadership et leur expertise :



PARTENAIRES FINANCIERS

Ce projet a été rendu possible grâce au généreux soutien financier du :

BMZ

PARTENAIRES STRATÉGIQUES

Nous remercions les organisations suivantes pour leur précieuse collaboration stratégique :



PARTENAIRES COMMUNAUTAIRES

Nous exprimons notre profonde gratitude aux acteurs communautaires dont l'engagement a été essentiel à la réalisation de ce projet :

- Les chefs traditionnels et religieux;
- Les représentants des Personnes Déplacées Internes (PDI);
- Les représentants des communautés d'accueil.



HOUSEHOLD WASTE MANAGEMENT
IMPROVEMENT PROJECT
MBOUDA



UNHCR
L'Agence des Nations
Unies pour les réfugiés



Contacts

Représentation HCR en République du Cameroun

B.P: 7077. Rue No 1.778- Bastos- Yaoundé

Tél: 222 202 954 / 222 213 591/691 14 12 23

Fax: 222 210 544 **Email:** cmrya@unhcr.org

GIZ Bureau Régional Afrique Central

B.P: 7814 Yaoundé- Cameroun 3^{ème} Rue Hippodrome

Tél: (+237) 650 27 69 31

Email: afanwi.niba@giz.de

